

Appel à projets « Sport et santé en territoires fragiles »

Fondation de France, 2022

SYNTHESE

Date limite	19 janvier 2022 à 17h Décision communiquée par voie postale ou électronique courant juin 2022
Porteur de projet	Tout organisme à but non lucratif engagé dans une démarche visant à accompagner des patients (avec pathologie chronique) et pouvant justifier d'un ancrage associatif sur le territoire concerné. Le dossier peut être porté en collégialité par plusieurs structures. Une vigilance particulière sera apportée aux projets déposés entre-autre par les MSP dans leur capacité à justifier le fait d'être au plus près des publics, de répondre au besoin local, de pallier une carence associative locale et de suivre les transformations mesurées et observées tout au long du projet sur les publics accompagnés.
Public cible	Patients pré-identifiés (présentant une pathologie chronique) vivant dans un milieu rural et/ou en quartier prioritaire.
Thématiques	Objectif général : Construire un parcours de santé intégrant la pratique d'une activité physique ou sportive pour la personne ayant une pathologie chronique vivant en zone rurale et/ou en quartier prioritaire. Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none">– Favoriser la mise en mouvement des personnes ayant une pathologie chronique vivant sur des territoires ruraux et/ou prioritaires– Les aider à rester dans une dynamique positive face à la maladie et limiter l'impact de la crise sur leur santé (notamment grâce à l'association activité physique - actions de lutte contre le stress, ateliers sur la nutrition, espaces d'expression...)– Créer une dynamique territoriale par la collaboration de professionnels médicaux et associations sportives en développant l'activité physique ou sportive autour des patients.
Critères	<ul style="list-style-type: none">▪ Le projet doit mettre en valeur les collaborations étroites et réelles entre les équipes médicales et paramédicales, les associations sportives et les patients. Il devra obligatoirement justifier d'une collaboration étroite avec la ou les collectivités locales et territoriales concernées (ancrage territorial

important).

- La Fondation de France privilégiera les projets associant des soins de support complémentaires à l'activité physique
- Les projets d'inclusion dans les clubs sportifs locaux seront favorisés
- Le projet pourra inclure des actions de capitalisation et de mise en réseau des acteurs sur cette thématique.
- Le projet devra se dérouler au plus près du domicile des patients

Attention, ne sont pas éligibles :

- Les projets d'activités physiques visant uniquement la construction de liens sociaux, la prévention des chutes ou le bien-être.
- Les projets ne permettant pas une pratique hebdomadaire.
- Les projets inférieurs à 9 mois d'activités physiques pour le patient
- Les projets terminés au moment où interviendra le financement de la Fondation de France (sachant que la décision est communiquée en juin 2022)
- La compétition de haut niveau
- Les événements ponctuels
- Les formations individuelles
- Les projets sans recherche de co-financement
- Les projets d'investissement en matière d'infrastructures sportives (mais la Fondation de France pourra financer du matériel ou un équipement de taille modeste dans le cadre d'un projet précis)

A savoir : Tout porteur de projet désirant déposer un projet se verra demander à quels **objectifs de développement durable** (ODD) son projet contribue (ex : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge ; éliminer la pauvreté, sous toutes ses formes et partout dans le monde ...). Plus d'informations [ici](#)

Lien	Pour plus d'informations aller sur le site de Fondation de France
	Le dépôt du dossier est électronique et devra se faire en ligne via une plateforme : ICI
	Télécharger le modèle de formulaire (qu'il faudra renseigner en ligne)

Contacts	Vous pouvez adresser vos questions à l'adresse : projets@fdf.org ou par téléphone au 01 85 53 13 66.
----------	---
